

est délicate celle-là! Délicate au point de vue de la formation sociale de la femme, assez facile au point de vue moral, mais presque insurmontable au point de vue financier, au moins quant à ce qui regarde les bénéficiaires en maladie.

J'applaudis de toute mon âme à l'affirmation catégorique de fond et d'accentuation de la conférencière, femmes et hommes catholiques ne doivent s'affilier qu'à nos sociétés mutuelles catholiques.

Si j'étais en petite famille, je pourrais bien dire que celui qui vous parle en ce moment, a eu le doux privilège d'être fortement critiqué pour certaine participation à l'introduction de la mutualité féminine ici à Montréal, dans une de nos grandes sociétés de secours mutuels.

La Société des Artisans Canadiens-Français a il y a deux ans ouvert bien larges ses portes à la femme pour la soulager par la mutualité, et encore actuellement, sans y être officiellement autorisé, je puis vous dire que la Société des Artisans accueillera tous les appels et les favorisera ardemment.

J'ajouterai cependant que les Artisans ont semblé faire un pas en arrière en retranchant assez récemment les bénéficiaires en maladie. C'est que, vous me permettez cette réflexion, il faut marcher bien prudemment sur ce terrain encore peu solide. La mutualité est très charitable, mais n'est pas la charité. On a demandé si la charité est une science? J'affirme positivement que la mutualité au moins doit être une science. C'est précisément parce que la mutualité a oublié à son origine de procéder par voie scientifique, qu'elle a fait des erreurs et que beaucoup de sociétés mutuelles fort bien intentionnées ont sombré après des efforts pourtant généreux.

Or, si ce que j'énonce est vrai, vous savez bien, Mesdames, sans que j'insiste davantage, que ce principe est rigoureux surtout pour les maladies chez les femmes. Etant donné l'état actuel économique et social de la femme, j'approuve au point de vue de la religion et au point de vue moral les invitations pressantes qui vous ont été faites de favoriser la création d'une société nationale de mutualité pour la femme. Toutefois, Mesdames, je demande que ce ne soit qu'à la lumière de statistiques aussi minutieuses et de recherches patientes, comme celles faites de la valeur immobilière des femmes, que l'on procède à cette tentative d'établir une grande association de mutualité exclusivement féminine.

Avec ces quelques réserves que j'appellerai financières, permettez-moi d'espérer que tous vos efforts réitérés d'expérience communicative sur tous les sujets que vous avez abordés ce soir ne resteront pas sans effet.

Je sais bien que quelque part peuvent exister encore certaines appréhensions que vous appelez préjugés, au sujet des associations publiques de femmes. Toutefois, la Fédération nationale des Dames aura bientôt gagné toute l'estime et toute la confiance de Montréal; j'en trouve l'espoir dans les études présentées ce soir en cette dernière séance de votre congrès et dans lesquelles vous procédez avec tant de sagesse, tant de prudence et tant d'esprit chrétien. Les revendications s'y laissent plutôt deviner qu'elles ne s'affirment; les affirmations ont été si délicates et si chrétiennes que si elles laissent poindre un espoir de progrès, elles ne font point redouter ce que ailleurs a été, hélas! une exagération.

Voilà pourquoi, Mesdames, je suis bien prêt de croire que de jour en jour par cette prudence qui est une tactique sérieuse, par cet esprit chrétien